

AVIS**RECRUTEMENT D'ASSISTANTS AUX INSTITUTEURS(TRICES)
MATERNEL(LE)S (M/F) A TEMPS PARTIEL.**

Le Collège communal de la Ville de NEUFCHATEAU procédera prochainement au recrutement d'un agent contractuel PTP et à la constitution d'une réserve de recrutement d'agents PTP et agents PTP puériculteur(trice)s assistant(e)s aux instituteurs (trices) maternel(le)s à 4/5èmes temps chargé(e)s notamment de seconder les enseignant(e)s lors de l'accueil des enfants dans des activités en groupes restreints, en ateliers et participer à l'encadrement des repas et des temps libres.

Conditions générales et particulières d'admission.

- * avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- * jouir des droits civils et politiques;
- * être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
- * satisfaire aux lois sur la milice (pour les candidats masculins);
- * être âgé(e) de 18 ans au moins;
- * être obligatoirement en possession d'un passeport P.T.P. au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'engagement;
- * réussir un examen de recrutement.

Emploi.

Emploi à 4/5èmes temps – contrat à durée déterminée.

Examens.

Le programme des examens ainsi que les règles de notation sont fixés comme suit:

- une épreuve orale d'aptitude professionnelle en rapport avec la fonction à exercer (aptitudes pédagogiques ; capacité relationnelle pour travailler en équipe ; accueil et animation de groupes d'enfants ; motivation pour l'emploi);

La condition de réussite est établie comme suit :

- avoir obtenu 60 % à l'épreuve orale.

Date d'examen : 06/02/2019 à partir de 08h30

Candidatures.

La lettre de candidature, COMPORTANT LA SIGNATURE MANUSCRITE, accompagnée des pièces ci-après:

- curriculum vitae,
- extrait de casier judiciaire avec mention de nationalité (**Modèle 2**) datant de moins de trois mois,
- **LE CAS ECHEANT**, copie du certificat d'enseignement secondaire supérieur ou inférieur ou brevet/certificat d'études et de qualification sanctionnant les études de puériculteur(trice) ou certificat d'études de base sera adressée pour le **vendredi 18/01/2019** avant 11 heures au plus tard au Collège communal, Hôtel de Ville, Grand-Place,1, 6840 NEUFCHATEAU.

Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes et/ou transmises par e-mail ne seront pas prises en considération.

Une réserve de recrutement d'une durée de deux ans est d'application, éventuellement prorogable d'un an par décision motivée du conseil communal.

Neufchâteau, le 07/01/2019.

Le Directeur général,
(sé) J-Y. DUTHOIT

Le Bourgmestre,
(sé) D. FOURNY